



Championnat France Floorball

Règlement du championnat 2008/2009

Table de matières

1 Organisation

Rôle de l'Association Française de Floorball

2. Championnat

- 2.1. Divisions
- 2.2. Nombre de journées
- 2.3. Format des playoffs
- 2.4. Durée des rencontres
- 2.5. Attribution des points
- 2.6. Classement en cas d'égalité de points
- 2.7. Prolongations et tirs au but
- 2.8. Promotion, relégation et repêchage
- 2.9. Dispositions particulières
- 2.10. Règles du jeu

3. Equipes et joueurs participants

- 3.1. Affiliation
- 3.2. Transferts de joueurs et qualification
- 3.3. Maillots
- 3.4. Publicité

4. Organisation locale

- 4.1. Organismes
- 4.2. Gymnase et rink
- 4.3. Vestiaires
- 4.4. Personnel
- 4.5. Feuille de match

5. Arbitrage

- 5.1. Commission d'arbitrage
- 5.2. Stages d'arbitrage
- 5.3. Effectifs par équipe
- 5.4. Attribution des arbitres
- 5.5. Pénalités
- 5.6. Forfait

6 Commission disciplinaire

- 6.1. Composition
- 6.2. Décisions
- 6.3. Tâches

7 Entrée en vigueur

1. Organisation

Le Championnat France Floorball édition 2008/2009 est organisé par la Commission d'Organisation de l'Association Française de Floorball nommée par le bureau de l'AFF.

2. Championnat

2.1. Divisions

Devant le nombre croissant d'équipes, le championnat France Floorball 2008/2009 sera divisé en deux divisions de niveaux : les 5 premiers clubs de l'édition 2007/2008 joueront la première division (à savoir Paris UC1, IFK Paris, Marseille Rascasses, Lyon Floorball – Pirates du Rhône et Cannoniers Nantes), toutes les autres équipes joueront en deuxième division.

2.2. Nombre de journées

2.2.1. Première division

Le championnat France Floorball 2008/2009 de première division sera joué en 4 weekends de saison régulière et un weekend de playoffs, soit 5 weekends.

2.2.2. Deuxième division

Le championnat France Floorball 2008/2009 de deuxième division sera joué en 4 weekends de saison régulière et un weekend de playoffs, soit 5 weekends. Certains matches décalés pourront être joués lors d'une cinquième journée.

2.3. Format des playoffs

2.3.1. Première division

Demi-finales 1er contre 4ème et 2ème contre 3ème, les vainqueurs jouent la finale, les perdants jouent le match pour la troisième place (petite finale).

2.3.2. Deuxième division

Demi-finales 1er contre 4ème et 2ème contre 3ème, les vainqueurs jouent la finale, les perdants jouent le match pour la troisième place (petite finale).

Les équipes classées 5ème et plus joueront des matches de classement, dont le format sera déterminé en fonction du nombre d'équipes.

2.4. Durée des rencontres

2.4.1. Première division

Les matches de saison régulière et de playoffs, à l'exception de la finale, se jouent en 3 périodes de 20 minutes chacune, avec deux interruptions de 10 minutes chacune, en temps continu, sauf les trois dernières minutes du match en temps effectif.

La finale se joue en 3 périodes de 20 minutes chacune, avec deux interruptions de 10 minutes chacune, temps effectif.

2.4.2. Deuxième division

Les matches de saison régulière se jouent en 2 périodes de 20 minutes chacune, avec une interruption de 5 minutes, en temps continu sauf les trois dernières minutes en temps effectif.

Les demi-finales et finales se jouent en 3 périodes de 20 minutes chacune, avec deux interruptions de 10 minutes chacune, en temps continu sauf les 3 dernières minutes en temps effectif.

Les autres matches de classement se jouent en 2 périodes de 20 minutes chacune, avec une interruption de 5 minutes, en temps continu sauf les 3 dernières minutes en temps effectif.

2.5. Attribution des points

Une victoire rapporte 2 points, un match nul 1 point, une défaite 0 point.

- 2.6. Classement en cas d'égalité de points en saison régulière
Les équipes présentant un même nombre de points sont classées selon les critères suivants, dans l'ordre de prise en compte :
- différence de but générale,
 - nombre de buts marqués,
 - différence de buts particulière,
 - nombre de buts marqués en confrontations directes,
 - nombre de pénalités de prison,
 - tirage au sort;
- 2.7. Prolongations et tirs aux buts
Il n'y a ni prolongations ni tirs au but en saison régulière
- 2.7.1. Première division
En demie-finales et finales, en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, une interruption de 2 minutes est accordée sans autorisation de sortie du terrain des équipes ni changement de côtés. Puis une prolongation de 10 minutes avec mort subite, en temps continu sauf les trois dernières minutes en temps effectif, est jouée. Si aucune des deux équipes n'a marqué, une séance de tirs au but est jouée avec deux séries de 5 tireurs. En cas d'égalité à la fin de ces séries, les tirs aux buts continuent en un contre un jusqu'à ce qu'un des tireurs échoue et que son adversaire réussisse. La règle est identique en finale, à l'exception de la prolongation qui est jouée en temps effectif.
- 2.7.2. Deuxième division
En demies finales et finales, la règle 2.1.7. s'applique.
En match de classement, une séance de tirs au but est jouée directement dès la fin du match, sans prolongation.
- 2.8. Promotion, relégation et repêchage.
Sont promues de deuxième division en première division les équipes qui se classent aux troisièmes, deuxième et première place de seconde division à l'issue de playoffs.
Aucune équipe de première division ne sera reléguée.
En cas de forfait d'une équipe de première division ou d'augmentation du nombre d'équipes en première division, une ou des équipes seront repêchées.
Ce repêchage se fera par l'ordre de classement à l'issue des playoffs de deuxième division.
- 2.9. Dispositions particulières
La participation de deux équipes du même club est autorisée à la seule condition que ces équipes ne soient pas toutes les deux en première division. Chacune des équipes est considérée comme une équipe à part entière et les règles générales s'appliquent. Seule exception : afin d'éviter d'avoir deux équipes du même club en première division, si l'équipe de deuxième division est promue elle laisse sa place à l'équipe qui la suit dans le classement.
- 2.10. Règles du jeu
Les règles du jeu officielles de l'IFF s'appliquent.

3. Equipes et joueurs participants

3.1. Affiliation

L'inscription au championnat France Floorball 2008/2009 est gratuite pour les clubs et les joueurs. Néanmoins, les clubs et les joueurs souhaitant participer au championnat France Floorball 2008/2009 doivent être affiliés et assurés auprès de l'Association Française de Floorball.

La participation au championnat France Floorball 2008/2009 est ouverte aux hommes et aux femmes né(e)s en 1992 ou avant.

3.2. Transferts de joueurs et qualification

3.2.1. Transferts nationaux

Les joueurs participants au championnat peuvent changer une fois d'équipe par saison. La date limite pour effectuer un changement de club à l'intérieur du championnat France Floorball est le 31 décembre 2008.

Tout transfert national doit être signalé à l'AFF via le CoOrg et être autorisé par le club de départ, le club d'arrivée et le joueur.

Ce système remplace le système de prêt mis en place lors de la saison précédente.

3.2.2. Transferts internationaux

Chaque club, qui désire engager et faire jouer un joueur de nationalité française ou étrangère, qui a participé au cours d'une ou deux dernières années à un championnat d'une autre fédération nationale, doit effectuer un transfert international selon les directives de la Fédération Internationale de Floorball IFF avec les conséquences financières (exemple : frais de transfert de CHF 150.--; à payer à l'IFF lors de la validation du transfert). La date limite pour effectuer un changement de club est le 31 décembre 2008.

Pour plus d'information, consultez « International Transfer Regulations » sur le site de l'IFF (www.floorball.org)

3.2.3. Qualification des joueurs

Pour être autorisé à participer à un match du championnat France Floorball 2008/2009, un joueur doit être licencié au sein de son club avant ce match. La date limite pour prendre sa licence qualificative au championnat France Floorball 2008/2009 est le 31 mars 2009 (licence AFF, conformément à l'article 3.1).

Aucun joueur non licencié dans un club de floorball français le 1er avril 2009 ne pourra participer au championnat France Floorball 2008/2009.

3.3. Maillots

Chaque équipe participante doit disposer d'au moins un jeu de maillots numérotés entre 1 et 99. Les joueurs de champs doivent porter des numéros entre 2 et 99, les gardiens des numéros entre 1 et 99. Contrairement aux dispositions de la fédération internationale de floorball IFF, les maillots ne doivent pas forcément porter des numéros sur la poitrine. Il est vivement recommandé aux équipes de se procurer un deuxième jeu de maillot de couleur différente du premier. En cas d'égalité de couleurs des maillots, l'équipe mentionnée en deuxième dans le calendrier doit changer de maillot.

3.4. Publicité

Il n'existe aucune restriction concernant la publicité sur les maillots ou dans les installations sportives, à l'exception des restrictions prévues par la loi française. Les publicités pour des boissons alcoolisées d'un volume d'alcool supérieur à 15 pour cent, pour des produits de tabacs ainsi que la publicité touchant des thèmes religieux, politiques ou pornographiques, sont donc interdites.

Toutefois, l'article 3.4. relatif à la publicité pourrait être modifié en fonction de la « Charte des Partenariats » actuellement en rédaction par l'AFF. Quelqu'en soit le contenu de cette charte, les restrictions prévues par la loi française s'appliqueront.

4. Organisation locale

- 4.1. **Organisateurs**
L'Association Française de Floorball transmet l'organisation des journées de championnat à des organisateurs locaux, qui peuvent déposer auprès de l'AFF leur intérêt d'organiser une ou plusieurs journées de championnat.
- 4.2. **Gymnase**
L'organisateur local confirme lors de son dépôt d'intérêt de disposer d'un gymnase approprié pour la durée du weekend de championnat (samedi et dimanche). Le gymnase doit disposer suffisamment de vestiaires avec douches et installations sanitaires pour accueillir toutes équipes participantes.
- 4.3. **Rink**
L'organisateur doit également disposer d'un rink lors du weekend de championnat qu'il organise.
Les matches de doivent se jouer préférentiellement avec un rink homologué IFF.
Néanmoins, pour faciliter l'organisation du championnat, les rinks de taille réglementaire (20m de large, 40m de long, 50cm de haut, 2m d'angle des coins) sont exceptionnellement autorisés.
- 4.4. **Personnel**
L'organisateur local doit pouvoir fournir le personnel suivant :
- 1 chronométreur, qui s'occupe du bon fonctionnement du chronomètre
- 1 responsable pour remplir la feuille de match
Le personnel suivant est également souhaitable :
- 1 ou 2 chronométreurs des pénalités
- 1 ou 2 personnes responsables du terrain (reconstruction du rink, serpillère...)
- 4.5. **Feuille de match**
La feuille de match officielle de l'AFF doit être remplie par les deux équipes avant le début du match. Elle doit être signée à la fin du match par les deux capitaines et par les deux arbitres ainsi que par le marqueur officiel de la table de chronomètre.

5. Arbitrage

- 5.1. **Commission d'Arbitrage**
Il est créé une commission d'arbitrage nommée par le bureau de l'AFF et dont le rôle et de veiller au bon déroulement de l'arbitrage lors du championnat France Floorball en respectant le présent règlement.
- 5.2. **Stages d'arbitrage**
Un ou plusieurs stage d'arbitrage seront organisés par la Commission d'Arbitrage lors d'un weekend avant le début du championnat France Floorball.
- 5.3. **Effectifs par équipe**
Chaque équipe participant au championnat France Floorball doit présenter une paire d'arbitres lors de chaque weekend. Seules les équipes participant pour la première fois au championnat France Floorball sont dispensées. Néanmoins, leur participation au stage et/ou la présentation d'une paire d'arbitres sont bienvenues.
Les équipes suivantes devront donc proposer au moins une paire d'arbitres ayant effectué au moins un stage d'arbitrage : Paris UC, IFK Paris, Marseille Rascasses, Lyon Floorball – Pirates du Rhône, CLAP Nantes, Grizzlys du Hainaut, Club de Floorball Orléans, Saint Etienne Floorball, Ericsson Vikings, Nordiques Floorball Club, Club Unihockey Bisontin.

5.4. Attribution des arbitres

Avant chaque weekend de championnat, la Commission d'Arbitrage attribuera une paire d'arbitre d'un club tiers à chaque match. Cette attribution se fera sur la base de la difficulté supposée du match (enjeu, derby...) et de l'expérience des arbitres, le but étant bien sûr de proposer la meilleure qualité d'arbitrage possible à chaque match.

Pour des raisons pratiques, la Commission d'Arbitrage publiera ces attributions le plus tôt possible (par exemple, après le(s) stage(s) d'arbitrage pour la première journée et après chaque journée pour la suivante).

Les arbitres des playoffs et matches de classement seront attribués en fonction des résultats et en évitant tout conflit d'intérêt.

5.5. Pénalités

Chaque équipe, à l'exception des nouvelles arrivantes (voir 5.3.), qui ne pourra pas présenter une paire d'arbitres à un match qui lui incombe, sera sanctionnée par un retrait de 5 points. Un recours est possible auprès de la Commission Disciplinaire en cas de force majeure (retard de transports, blessure... à la discrétion de la CoDis).

5.6. Forfait

En cas de forfait ou de non présentation d'une équipe à l'heure du coup d'envoi d'un match qu'elle doit jouer, le score de ce match sera de 5-0 pour l'équipe présente.

De plus, une sanction lui sera infligée par la Commission de Discipline, en fonction des circonstances du forfait.

Cette sanction sera à l'entière discrétion de la CoDis, et pourra intégrer tous types de pénalité que la CoDis jugera nécessaire (points en moins, amendes...)

6. Commission disciplinaire (CoDis)

6.1. Composition

La commission disciplinaire est composée de 6 membres, trois membres représentant des clubs de première division et 3 membres représentant des clubs de deuxième division.

Chaque club peut présenter un candidat au sein de la commission disciplinaire, à condition que cette personne soit arbitre (au moins un stage effectué). Compte tenu du caractère « familial » du floorball en France, les membres seront choisis à l'amiable par les clubs. En cas de problème, le bureau de l'AFF se garde le droit de décision de nomination finale.

Les six membres de la Commission de Discipline élisent un président chargé de coordonner l'activité de cette commission selon le présent règlement.

6.2. Décision

Toute décision de cette commission doit être prise en présence des 6 membres. Si le club de l'un des membres est concerné par la décision, ce dernier ne peut participer à la décision.

6.3. Tâches

La commission doit juger des cas disciplinaires de joueurs, qui ont écopés d'une pénalité de match type III (carton rouge) lors d'un match de championnat. La commission peut s'entretenir soit lors d'une séance pendant le tour de championnat ou elle peut se consulter par e-mail. Elle juge par la même occasion toute infraction de clubs (non-présentation d'arbitres, joueurs incorrectement qualifiés, forfait, etc.).

7. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur le 1er octobre 2008. Des modifications peuvent y être apportées en cours de championnat, après consultation de l'ensemble des clubs, la décision finale restant au bureau de l'AFF.